

N° de dossier :	
<input type="checkbox"/> Ecrit + Oral	<input type="checkbox"/> Oral
<input type="checkbox"/> Ecrit	<input type="checkbox"/> Aucune épreuve

Fiche d'inscription - Rentrée Septembre 2018  
Epreuves de sélection pour l'admission dans les  
écoles  
**D'AMBULANCIER**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 18 mai 2018**

**Etat civil**

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom de naissance :	Nom d'usage :
Prénom :	Date de naissance :
Téléphone fixe :	Lieu de naissance :
Téléphone portable :	Département de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Mail (votre accusé réception vous sera envoyé par mail) :	
N° identifiant Pôle Emploi :	Pôle Emploi de rattachement :

**Dispense du stage de découverte**  
(Cocher la case et joindre le justificatif)

Attestation de l'employeur justifiant l'expérience professionnelle d'auxiliaire ambulancier ou chauffeur ambulancier pendant 1 mois minimum (page 11)

**Dispense de l'épreuve écrite**  
(Cocher la case et joindre la copie du diplôme)

- Baccalauréat préciser la spécialité :
- BEP du domaine Sanitaire et Social
- CAP du domaine Sanitaire et Social
- Diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires
- Admission en formation d'auxiliaires médicaux

**Dispense de l'épreuve orale**

(Cocher la case et joindre la copie de l'attestation)

Attestation de l'employeur justifiant de l'expérience professionnelle d'auxiliaire ambulancier ou chauffeur ambulancier pendant 1 an minimum (page 11)

**Financement de la formation en cas d'admission**

- Personnel
- Organisme financeur (Fongécif, ANFH, OPCA, ...)
- Employeur
- Autre (Conseil Général, Conseil Régional, ...)

**Engagement**

Je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatique l'annulation d'une éventuelle admission. **Je reconnais que les frais de sélection ne sont pas remboursables.**

J'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours.

Date et signature du candidat, précédé de la mention « **lu et approuvé** »

Cadre réservé à l'Institut			
<input type="checkbox"/> Copie pièce identité	<input type="checkbox"/> Copie permis de conduire	<input type="checkbox"/> JDC	<input type="checkbox"/> Document de stage de découverte
<input type="checkbox"/> Copie diplôme	<input type="checkbox"/> Copie carte verte	<input type="checkbox"/> 3 enveloppes	<input type="checkbox"/> Attestation employeur
<input type="checkbox"/> Règlement	<input type="checkbox"/> Chèque N°	<input type="checkbox"/> Certificat médical ARS	
	<input type="checkbox"/> Espèce le	Banque	

**Pièces à joindre au dossier**

Pièces	Toutes épreuves	Epreuve écrite	Epreuve Orale	Aucune épreuve
<input type="checkbox"/> Dossier d'inscription complété et signé	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Photocopie recto verso de : - La carte nationale d'identité en cours de validité OU - Passeport en cours de validité OU - Carte de séjour en cours de validité	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Photocopie recto verso du permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et obtenu depuis 3 ans ou plus ou 2 ans si conduite accompagnée	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation préfectorale à la conduite d'ambulance (carte verte) en cours de validité après examen médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture (liste disponible en Préfecture ou sur Internet)	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Dossier médical complété par le médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (liste disponible sur internet)	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Sérologie Anti HBS et Anti HBC	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Attestation de suivi de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense - Pour les hommes nés à partir de 1979 - Pour les femmes nées à partir de 1982	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Attestation de l'employeur justifiant de l'expérience professionnelle d'auxiliaire ambulancier ou chauffeur ambulancier pendant 1 mois minimum (page 11)	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> 3 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat	OUI	OUI	OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Règlement à l'ordre de la Croix Rouge Française	100 €	70 €	70 €	70 €
<input type="checkbox"/> Copie du diplôme dispensant de l'épreuve écrite (pour les diplômes étrangers une attestation d'équivalence formulée en français)			OUI	OUI
<input type="checkbox"/> Attestation de l'employeur justifiant de l'expérience professionnelle d'auxiliaire ambulancier ou chauffeur ambulancier pendant 1 an minimum		OUI		OUI

Dossier à retourner à  
**Croix Rouge Française – IFSS**  
**18 rue Louis Morin**  
**10000 TROYES**

**En recommandé avec accusé de réception**  
**Ou à déposer dans nos locaux**

Avant le 18 mai 2018  
Cachet de la poste faisant foi

## Marche à suivre pour l'inscription

Etape 1 :

- Compléter le dossier d'inscription
- Joindre l'ensemble des documents demandés page 2

Etape 2 :

- Faire compléter par l'entreprise de transport sanitaire la page 7 du dossier afin d'éditer la convention de stage d'orientation professionnelle
- Retourner à l'IFSS le dossier

La convention avec l'entreprise est **OBLIGATOIRE** afin d'effectuer votre stage d'orientation professionnelle.

Etape 3 :

- Durant le stage, remettre à l'entreprise l'attestation de validation du stage d'orientation professionnelle (page 9)
- A la fin du stage, récupérer l'attestation validation du stage d'orientation professionnelle et la transmettre à l'IFSS (page 9)

L'attestation est **OBLIGATOIRE** pour se présenter aux épreuves de sélection orales.



# DOSSIER MEDICAL

A remplir par le médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé

## CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Je soussigné(e), Docteur -----

Certifie avoir examiné ce jour : -----

J'atteste :

- De non contre indication à la profession d'ambulancier (absence de problèmes locomoteurs psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre, ...)
- Qu'il (elle) a subi les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite ou qu'il (elle) a reçu depuis les dates de vaccinations, une injection de rappel tous les 5 ans
- Qu'il (elle) a subi les vaccinations contre l'hépatite B
- Qu'il (elle) est :
  - indemne de toute infection tuberculeuse
  - Peut être considéré(e) comme guéri(e)
- Qu'il (elle) a subi les vaccinations contre le BCG et contrôlé(e) il y a moins de 3 mois par une IDR à 10 UI de tuberculine qui s'est révélée positive :
  - Spontanément
  - Après vaccination au BCG

Ce certificat est établi à la demande de l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Lieu, date et signature du médecin agréé :

Cachet du médecin agréé

**VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR L'ENTREE EN FORMATION D'AMBULANCIER**  
**A faire compléter par le médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé**

Je soussigné(e), Docteur -----

Certifie que ----- a reçu les vaccinations suivantes :

Compléter impérativement les dates en précisant JJ/MM/AA

<b>Diphtérie – Tétanos – Polio - Coqueluche</b>			
1 <sup>ère</sup> injection	Date :		
2 <sup>ème</sup> injection	Date :		
3 <sup>ème</sup> injection	Date :		
1 <sup>er</sup> rappel (18 mois)	Date :		
2 <sup>ème</sup> rappel (5 – 6 ans)	Date :		
<b>DTP</b>		<b>DTPC</b>	
Rappel 11 – 12 ans	Date :	Rappel 11 – 12 ans	Date :
Rappel 16 – 17 ans	Date :	Rappel 16 – 17 ans	Date :
Rappel 25 ans :	Date :	Rappel 25 ans :	Date :
Rappel 45 ans :	Date :	Rappel 45 ans :	Date :
<b>Tuberculose</b>			
1 <sup>er</sup> BCG	Date :		
IDR récente à 5 U	Date :	Résultat	<input type="checkbox"/> négatif (de 0 à 5 mm) <input type="checkbox"/> Taille de l'induration en mm :

Avez-vous déjà eu la varicelle ?

Oui       Non (fournir une sérologie, si négative la vaccination est recommandée)

<b>Vaccination contre l'hépatite</b>	<b>Dates</b>	<b>Conditions d'immunisation</b>
Vaccination AVANT l'âge de 25 ans	Date : Date : Date :	Fournir la sérologie
Anti corps anti HBS Anti corps anti HBC	Date de sérologie :	
Vaccination APRES l'âge de 25 ans	Date : Date : Date : Date :	Fournir la sérologie
Anti corps anti HBS Anti corps anti HBC	Date de sérologie :	

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

## STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE En entreprise de transport sanitaire

Dans le cadre de l'épreuve d'admission conduisant à la formation d'ambulancier, vous devez effectuer un stage d'orientation professionnelle de 140 heures avant la date de l'épreuve orale.

Vous devez alors vous rapprocher d'une entreprise de transport sanitaire qui après acceptation remplira et signera le document ci-dessous.

**MERCI DE NOUS RETOURNER CE DOCUMENT DES ACCEPTATION DU STAGE  
AFIN D'EFFECTUER LES CONVENTIONS DE STAGE**

Dates du stage :

Nom et prénom du stagiaire :

Société

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Nom du responsable :

Cachet, date et signature de l'entreprise





**ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE  
D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE**  
A remettre au candidat à la fin du stage

CANDIDAT	
Nom de naissance :	Nom d'usage :
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél :	Mail :

DATE DU STAGE		
DU :	AU :	Nb d'heures réalisées :

ENTREPRISE	
Nom :	Numéro de SIRET :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Mail :	
Nom du responsable du suivi de stage d'orientation professionnelle :	
Fonction dans l'entreprise :	

EVALUATION DU CANDIDAT					
Critères	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession d'ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

Cachet du responsable de l'entreprise

Date : .....



# ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCE AU MOINS UN MOIS EN QUALITE D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

CANDIDAT	
Nom de naissance :	Nom d'usage :
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél :	Mail :

PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL	
DU :	AU :

ENTREPRISE	
Nom :	Numéro de SIRET :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Mail :	
Nom du responsable de l'entreprise :	

EVALUATION DU CANDIDAT					
Critères	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
Appréciation générale					

Cachet du responsable de l'entreprise

Date : .....



# Règlement pour les épreuves de sélection

## A conserver par le candidat

### Calendrier des épreuves

	Date	Lieu	Résultats
Epreuve écrite d'admissibilité	Mardi 5 juin 2018	CRF – IFSS 18 rue Louis Morin 10000 Troyes	Mercredi 6 juin 2018
Epreuve orale d'admission	Jeudi 28 juin 2018	CRF – IFSS 18 rue Louis Morin 10000 Troyes	Vendredi 29 juin 2018

## I. Les épreuves de sélection

Ces épreuves sont organisées pour l'accès à l'enseignement sous le contrôle du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

### Epreuve écrite d'admissibilité :

Elle se décompose ainsi :

- Un sujet de français du niveau brevet des collèges qui doit permettre aux candidats :
  - o A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social
    - De dégager les idées principales du texte
    - De commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum

Cette partie est notée sur 10 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Une note inférieure à 2,5 / 10 est éliminatoire.

- Un sujet d'arithmétique qui porte sur les 4 opérations numériques de base et les conversions mathématiques. Il ne peut être fait appel pour cette épreuve à des moyens électroniques de calcul.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances et les aptitudes numériques du candidat. Elle est notée sur 10 points. Une note inférieure à 2,5 / 10 est éliminatoire.

Les copies sont rendues anonymes.

### Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien de 20 minutes maximum :

- A partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire et social, évaluer la capacité de candidat à comprendre les consignes, à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente et à s'exprimer. Cette partie est notée sur 12 points.
- Entretien avec le jury sur la motivation du candidat, son projet professionnel ainsi que ses capacités à suivre la formation. Cette partie est notée sur 8 points.

Une note inférieure à 8/20 à cette épreuve est éliminatoire.

## II. Le classement

A l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats doivent avoir une note au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire, pour accéder à l'épreuve orale d'admission. Seule une liste principale est constituée après la réunion du jury d'admissibilité.
- Chaque candidat reçoit un courrier, après la réunion du jury d'admissibilité, indiquant ses notes, son rang, sa situation (admissible à l'oral ou non admissible). Pour les candidats admissibles, le courrier précisera la date et l'heure de l'épreuve d'admission.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, sont déclarés admis dans l'ordre de priorité suivant :

- Le candidat dispensé du stage d'orientation professionnelle ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale
- Le candidat ayant réalisé le stage d'orientation professionnelle et ayant la note la plus élevée à l'épreuve orale
- Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée à l'écrit dans le cas où les conditions des deux points précédents n'ont pu départager les candidats
- Le candidat le plus âgé dans le cas où les trois conditions précédentes n'ont pu départager les candidats

Lorsque, dans un institut, la liste complémentaire établie à l'issue des épreuves de sélection n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut concerné peut faire appel à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci. Ces candidats sont admis dans les instituts dans la limite des places disponibles. Parmi les candidatures reçues par un institut, la priorité est accordée à celles émanant de candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection dans le département ou la région en fonction du choix opéré pour l'organisation du concours.

### **III. Les résultats**

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés au siège de l'institut de formation, dans un lieu accessible à toute heure à la consultation. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats.

Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur liste principale ou sur liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Un report d'admission d'un an, renouvelable 1 fois, est accordé de droit par le directeur de l'institut, en cas :

- De congé de maternité
- De rejet de demande de mise en disponibilité
- De garde de son enfant ou d'un de ses enfants âgés de – de 4 ans

Un report d'admission d'un an, renouvelable 2 fois, est accordé de droit par le directeur de l'institut, en cas :

- De rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale
- De rejet d'une demande de congé individuel de formation
- De rejet d'une demande de congé de formation professionnelle

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si l'élève apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le Directeur de l'institut.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante au plus tard 3 mois avant la date de la rentrée. Le report n'est valable que dans l'institut où le candidat a été précédemment admis. L'application des dispositions du présent article ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à 2 ans.

Par dérogation, peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Ambulancier, les auxiliaire ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an dans une ou plusieurs entreprise de transport sanitaire et titulaire des diplômes dispensant de l'épreuve écrite. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.

### **IV. L'admission définitive**

Le quota est de 20 élèves ambulancier.

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la confirmation d'entrée en formation d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de la santé.

## **V. Art 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978**

Les informations que vous transmettez sont à usage exclusifs de la Croix Rouge Française et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord préalable.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « informatique et libertés », vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant. Pour exercer ce droit, écrivez à l'institut de formation sanitaire et sociale - Croix Rouge Française - 18 rue Louis Morin – 10000 Troyes.

## **Informations relatives à l'organisation de la formation**

### **Dates de formation**

Septembre 2018 – Janvier 2019

### **Lieu de formation**

Croix Rouge Française – Institut de formation sanitaire et sociale  
18 rue Louis Morin  
10000 Troyes

Pas de salle de restauration sur place

### **Horaires de formation**

De 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15 du lundi au vendredi

### **Coûts de formation**

Frais pédagogiques :

- 4000 € employeur et OPCA
- 3500 € personnel
- 3800 Région

Frais annexe :

- Tenues de stage : frais à prévoir à l'entrée en formation
- Déplacements en stage
- Hébergements pendant les stages

## Vous souhaitez un financement de la Région Grand Est

### Eligibilité :

- Jeune en poursuite d'étude : personne ayant achevé sa scolarité moins de 2 ans avant le démarrage de la formation
- Demandeur d'emploi non démissionnaire après la clôture des dossiers d'inscription
- Salarié dont le contrat de travail arrive à échéance au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation
- Salarié dont le contrat de travail n'excède pas 18 heures par semaine ou 78 heures par mois en moyenne durant les 6 mois précédant l'entrée en formation
- Salarié ayant démissionné :
  - o D'un contrat aidé
  - o Pour suivre son conjoint
  - o Pour non paiement des salaires
- Salarié dont le contrat de travail est rompu d'un commun accord ou à l'initiative de l'employeur :
  - o Licenciement
  - o Fin de CDD
  - o Rupture conventionnelle du CDI dans le cadre fixé par le code du travail
  - o Rupture anticipé d'un CDD

### Démarches :

- Aucune démarche à effectuer
- L'ensemble des documents à compléter et à fournir seront transmis à l'entrée en formation

### **ATTENTION NE SONT PAS FINANCEES LES PERSONNES :**

- Exerçant en tant que travailleurs non-salariés (auto-entrepreneurs, commerçants, professions libérales, ...)
- En congé parental
- En situation d'emploi ou tout salarié qui maintient un lien juridique avec un employeur :
  - o Congé sabbatique
  - o Mise en disponibilité
  - o Congé de formation professionnelle
- Ayant démissionné d'un emploi entre la date de clôture des inscriptions au concours et la rentrée
- N'étant pas en mesure de justifier leur situation



## Vous êtes salarié en CDI

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, dont 12 mois d'ancienneté dans une entreprise du secteur privé, au cours des 5 dernières années

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de l'entreprise
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

**ATTENTION** : votre dossier de demande de financement doit être déposé avant les épreuves de sélection

## Vous êtes salarié en CDD

Vous devez :

- Justifier de 24 mois d'activité salariée, consécutif ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois (la durée passée en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est prise en compte)

Démarches :

- Prendre contact avec le Directeur des Ressources Humaines de la dernière entreprise si le CDD est terminé
- Demander le nom de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Prendre contact avec l'OPCA pour demander un dossier de Congé Individuel de Formation (CIF)
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

**ATTENTION** : votre dossier de demande de financement doit être déposé avant les épreuves de sélection

## Vous souhaitez utiliser vos heures de CPF (ex DIF)

Qui peut en bénéficier ?

- demandeur d'emploi
- personnes sans emploi
- les jeunes sortis du système scolaire en recherche d'emploi

Chaque personne peut mobiliser son CPF **sans avoir à demander l'accord de Pôle emploi**. La formation sera prise en charge par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. Toutefois, celle-ci fera l'objet d'un financement sous réserve de crédits suffisants sur le Compte Personnel de Formation et que la formation demandée soit « éligible ».

Démarches :

- Créer votre compte CPF sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

## Vous êtes commerçant

Démarches :

- Prendre contact avec l'AGEFICE pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

## Vous êtes artisan

Démarches :

- Prendre contact avec le FAFCEA pour demander un dossier de demande de prise en charge
- Constituer votre dossier de demande de prise en charge
- Parallèlement constituer votre dossier d'inscription au concours

## Vous êtes dans une autre situation



CROIX ROUGE FRANCAISE IRFSS GRAND EST

Institut de Troyes

18 rue Louis Morin – 10000 TROYES

Tel : 03 25 81 41 00 – Fax : 03 25 46 18 43

Mail : [ifss.troyes@croix-rouge.fr](mailto:ifss.troyes@croix-rouge.fr)

Retrouvez toutes nos formations sur le notre site internet :

<http://irfss-champagne-ardenne.croix-rouge.fr>